



Carte 10 ans refus a cause d'APS entre cartes

Par **dias45**, le **13/09/2014 à 15:40**

Bonjour,rnrnUn APS m'a été délivré dans un autre département (durant d'une formation) entre la 4em et la 5em carte de séjour vie privée et familiale, et durant l'APS je n'ai pas quitté la France. rnrnla préfecture me dit qu'il faut attendre 5 ans de plus, pour demander la carte de 10 ans. pourtant j'ai 5 cartes de séjour (5 ans nécessaire pour algérien).rnrnEst ce que l'APS efface les cartes précédentes?rnrnMerci

Par **CHARIF959**, le **13/09/2014 à 20:23**

aps?

Par **dias45**, le **13/09/2014 à 20:30**

Autorisation provisoire de séjour suite au changement de région (formation Bac+6)... normalement c'est illégal après 4 titres de séjour vie privée et familiale, et surtout que ma situation était convenable pour un renouvellement. La tribunal n'a pas encore statué sur mon recours.rnrnEl là je dois renouveler ma carte mais j'ai droit a une carte de 10 ans, sauf que la préfecture refuse de prendre en considération mes 4 carte d'avant l'APS